

Évolution du rôle des Dt.P.

Atelier annuel de l'automne 2011

PARTICIPATION ACCRUE CETTE ANNÉE!

L'Ordre a tenu 26 ateliers un peu partout en Ontario concernant l'évolution du rôle des Dt.P. dans les environnements changeants d'exercice. Cette année, avec 756 Dt.P. (23 % des membres) et 45 stagiaires, la participation a dépassé la cible annuelle des 20 %.

CADRE DE DÉCISION SUR LES RÔLES ET LES TÂCHES DES DT.P.

Quel que soit leur domaine d'exercice, les Dt.P. doivent assumer de nouvelles tâches et de nouveaux rôles. Cet atelier a permis aux participantes de voir l'influence de divers facteurs sur les environnements d'exercice qui font évoluer leurs rôles.

Le Cadre de décision sur les rôles et les tâches des Dt.P. présenté lors de l'atelier était axé sur des questions clés concernant le champ d'application et la législation dont les Dt.P. doivent tenir compte avant d'accepter une nouvelle tâche ou un nouveau rôle. Les discussions se sont souvent concentrées sur la première question : « Est-ce que cette tâche ou ce rôle entre vraiment dans le champ d'application de la diététique? ». Par exemple, quel professionnel de la santé devrait effectuer les évaluations de la déglutition, les Dt.P. ou les orthophonistes? Ou, est-ce que la prise de la tension artérielle et les évaluations des pieds en 60 secondes relèvent de l'exercice de la diététique ou des soins infirmiers?

La Loi de 1991 sur les professions de la santé réglementées (LPSR) a été intentionnellement rédigée pour autoriser le chevauchement des champs d'application, et permettre ainsi les soins axés sur le client et la collaboration interprofessionnelle. Dans l'esprit de la LPSR, il est important de veiller à ce qu'il existe des mécanismes et assez de latitude pour que le rôle des Dt.P. puisse évoluer parallèlement à celui d'autres professionnels de la santé. En se basant sur le cadre de décision figurant à la page suivante, les Dt.P. peuvent exercer leur jugement professionnel pour évaluer de nouvelles tâches et de nouveaux rôles ainsi que les

conditions dans lesquelles il faudrait les accomplir en se conformant à la loi.

COMMENTAIRES DES PARTICIPANTES

La majorité des participantes (92 %) pensent que l'Ordre a organisé des activités qui les appuient dans l'exercice de leur profession. Pour 86 %, le cadre de décision est appréciable et utile pour déterminer le moment auquel il est approprié d'accepter un rôle ou une responsabilité en particulier :

« Comme l'arbre de décision, ce sera utile pour déterminer si les tâches sont de notre ressort ou si c'est une question de compétence ou de formation. »

« J'ai trouvé la mise en commun des expériences très utile. Bien souvent, nous ne savons pas ce que les autres font dans leurs environnements d'exercice. Dans cet atelier, nous pouvons parler en toute tranquillité des problèmes que nous rencontrons et obtenir des conseils pour aller de l'avant. »

« Toujours un bon examen des questions réglementaires et l'occasion de se débarrasser des fantômes car, même si nous appliquons nos compétences et notre éthique à l'intérieur de nos limites, il est toujours bon de passer des points en revue avec des collègues. »

« Les ateliers donnent matière à réflexion et nous aident à réfléchir en sortant un peu plus des sentiers battus. »

Des membres ont demandé que les séances soient un peu plus interactives, offertes en format webinaire et incluent des exemples de tous les domaines d'exercice (moins d'accent sur la clinique). Nous apprécions les commentaires et essaieront d'incorporer les améliorations suggérées dans de futurs ateliers et d'autres ressources.

Merci de votre participation et de vos interventions. Les diaporamas présentés dans les ateliers se trouvent sur le site Web de l'ODO à : www.cdo.on.ca . Membres > Programme de consultation sur l'exercice > Ateliers annuels

Cadre de décision sur les rôles et les tâches des Dt.P.

Il est bon que les Dt.P. envisagent les demandes et les possibilités d'assumer de nouvelles tâches et de nouveaux rôles d'une manière qui respecte les clients et la collaboration interprofessionnelle et qui tient compte du champ d'application de la diététique. Ce tableau montre comment

l'accent sur les services axés sur le client éclaire la réponse à quatre questions centrales quand on se demande « Puis-je ou devrais-je faire cela? ».

L'Ordre des diététistes de l'Ontario peut guider les Dt.P. quand elles explorent de nouveaux domaines d'exercice.

